

KINGERSHEIM Collège Emile Zola**Pour les parents et enseignants : une situation inacceptable**

La rentrée de septembre 2017 s'annonce d'ores et déjà très difficile au Collège Emile Zola de Kingersheim. Alors qu'une cinquième classe de 6e était attendue, les professeurs et les parents d'élèves viennent d'apprendre que celle-ci ne sera pas créée. Ils expliquent : « Pourtant cette dernière s'avère toujours plus que nécessaire : en comptant les élèves de la section d'ULLIS (qui de droit doivent bénéficier de cours avec leurs camarades), on arrive à un total de 121 élèves pour quatre classes de 6e, soit trois classes à 30 et une classe à 31 élèves !

N'oublions pas les élèves qui ont fait des demandes de dérogation pour raisons médicales et familiales. Celles-ci ont bien entendu été refusées par l'institution, pour justifier le refus d'ouverture de la cinquième

classe. A cela s'ajoutent les refus de dérogation opposés à quatre élèves candidats aux sections sportives du collège, qui statutairement sont les seules à pouvoir accueillir des élèves de tout le département (il est utile de rappeler ici que ces sections existent depuis 27 ans et qu'elles font partie intégrante de la culture et la richesse de l'établissement).

Sur place, parents, enseignants du primaire et du secondaire refusent cette situation et se mobilisent pour obtenir :

- Des conditions d'accueil et de SÉCURITÉ décentes (matériellement 30 places assises maximum dans une salle).
- Les moyens pour mettre en œuvre un enseignement de qualité
- Un Collège ouvert à tous et qui réponde aux besoins de chacun.

WITTELSHEIM Stocamine**Destocamine engage une procédure contre la décision du préfet**

Yann Flory porte-parole du collectif Destocamine communautaire : « Signé le 23 mars dernier, l'arrêté préfectoral autorisant l'entreprise Stocamine à enfouir définitivement plus de 42 000 tonnes de déchets chimiques dans le sous-sol alsacien, a suscité de nombreuses réactions. Les communes de Wittelsheim, Kingersheim, Wittenheim et Lutterbach ont déposé un recours gracieux demandant au préfet de reconsidérer son arrêté. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin, suivi par le Conseil Régional Grand Est, ont déposé un recours en justice pour suspension ou annulation de l'arrêté préfectoral. Le collectif Destocamine avec les associations Alsace Nature et CLCV, a sollicité les conseils d'un avocat pour engager de son côté une procédure juridique contre la décision préfectorale.

Profitant de la campagne des élections législatives, nous avons interrogé les candidats

sur leurs positions et leurs intentions une fois élus pour inciter l'Etat et les pouvoirs publics à revoir leur copie. Les manifestations de soutien au collectif et à la solution du retrait d'un maximum de déchets sont nombreuses et la proposition d'exiger, une fois élu, la création d'une commission d'enquête parlementaire sur Stocamine a trouvé un large écho chez les candidats. (voir les réactions des candidats sur le site www.destocamine.fr).

Enfin le collectif a, par courrier, demandé à rencontrer le nouveau ministre de la transition écologique et solidaire.

Il serait incompréhensible que, face à cette levée de boucliers contre la décision de l'Etat, le nouveau gouvernement ne réponde pas aux demandes de la population et de ses représentants.

Moralisation et transparence de la vie politique et de la démocratie exigent que soit reconsidéré le dossier Stocamine. »